



Photo Le DL/M.C.

## SUD-ARDÈCHE

# Les logements sociaux font débat au village P. 5

**SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES**

Les opposants remettent en cause le choix de la municipalité

# La construction de logements sociaux sème la zizanie

**Dans le sud de l'Ardèche, dix logements sociaux agitent le débat public. D'autant que le conseil municipal n'est pas installé dans son intégralité.**

Petit village au sud du département de l'Ardèche situé à la frontière avec le Gard, la tranquillité de Saint-André-de-Cruzières semble bousculée depuis quelque temps. « Non au Clos de Baron », lettres rose fluo sur toile blanche, les quelques mots résument la discorde qui agite le village depuis le mois de février. Mardi 9 juin, quelques opposants se sont réunis devant la mairie.

« 68 seniors ont plus de 75 ans sur 468 habitants à l'année, rappelle Jean-Manuel Garrido, maire du village. Nous sommes situés dans un secteur sinistré au niveau des logements sociaux. Notre bassin de vie, c'est le Gard. » Pour attirer une nouvelle population, la municipalité entreprend la construction de dix logements sociaux et la vente de sept parcelles sur une surface d'un hectare. Cette vente devant couvrir le coût de construction des logements estimé à 150 000 euros. « Des personnes sont déjà intéressées », précise Joël Lahache, premier adjoint. Il faudra aussi prélever au budget communal entre 40 000 et 50 000 euros afin d'aménager la route.

Une délégation composée de la liste Retour aux sources du parti de l'opposition a été reçue par le maire Jean-Manuel Garrido. « L'utilité

de ce lotissement n'est pas évidente, pense Michel Romagny, citoyen venu manifester sa réprobation. Il y a un tas de maisons vides dans le village. » Pour Jean-Manuel Garrido, on ne peut pas obliger les propriétaires à faire des travaux. « La commune possède trois logements dont un occupé, décrit le premier édile. Nous avons budgétisé pour 100 000 euros de réhabilitation. »

■ « C'est incohérent de faire venir de nouvelles familles quand il n'y a plus d'école »

« En principe ce sont des familles avec enfant qui viendraient, il n'y a plus d'école depuis 2014 », relève Michel Romagny. Ce que confirme Renée Monmirel-Vallois, candidate sur la liste d'opposition : « C'est incohérent de faire venir de nouvelles familles quand il n'y a plus d'école. » Aujourd'hui les plus proches se situent à Saint-Sauveur-de-Cruzières et Saint-Paul-le-Jeune, deux villages voisins. « Les gens sont obligés de prendre leur voiture pour emmener leurs enfants à l'école », dénonce Renée Monmirel-Vallois.

« On crée une zone constructible au milieu d'une zone agricole\* dans un village où il n'y a pas de pression démographique, s'étonne Didier Chaloin, membre de la liste d'opposition. Les hameaux existants pourraient s'agrandir. » Il signale également « un problème paysager ». « Le seul attrait du village est son côté authentique », insiste-t-il. De son côté, Joël Lahache, pre-



Malgré l'opposition, les travaux ont déjà commencé à l'emplacement du lotissement du Clos de Baron.

mier adjoint, se veut rassurant. Pour lui, il ne s'agit pas de la construction d'une barre HLM mais de « résidences avec des espaces verts ».

Viticulteur à proximité de la zone, Didier Chaloin s'inquiète aussi des distances de traitement des vignes. « Si elles passaient de 150 à 10 mètres des habitations, je pourrais être concerné », détaille-t-il. Pour Jean-Pierre Lepedi, manifestant, ce projet ne respecte pas « la circulaire de juillet 2019 zéro artificialisation des sols. C'est contraire aux orientations écologiques et de protection de la santé ».

Maryline CHALON

\* Ce terrain est bien en zone constructible aujourd'hui

## Les municipales attendent les débats ?

La date à laquelle les opposants ont fait connaître leurs désaccords énerve particulièrement le maire : le mois de février. Selon lui, il règne comme une campagne politique derrière cet acte, car « le projet est sorti en 2017 ». « Le permis d'aménager a été attribué le 5 juillet 2017, relève-t-il. Le conseil municipal a sollicité le bailleur social Ardèche Habitat par un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans, voté le 27 août 2019 en conseil municipal. » À ce jour, le conseil municipal n'est pas complet, deux sièges sont manquants. Géraldine Violet, tête de liste d'opposition, et Patrick Petit figurent d'ailleurs dans la délégation pour négocier. « Ce qu'on demande, c'est l'arrêt du chantier et un référendum local », martèle Géraldine Violet, tête de liste Retour aux sources. « On posera la question pendant le conseil municipal, répond Joël Lahache, premier adjoint. Ce n'est pas dit que la préfecture accepte. »